

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN
DES CONSEILS MUNICIPAUX DE SAINT-IMIER ET TRAMELAN**

Conseils municipaux de Saint-Imier et Tramelan **Plus que des rapports de bon voisinage**

Pour la cinquième fois depuis 2016, les conseils municipaux de Tramelan et Saint-Imier se sont retrouvés pour échanger sur des préoccupations communes. La convention qui régit l'ouverture avancée des patinoires dans chaque localité une année sur deux n'est pas remise en cause.

Pour cette cinquième rencontre, l'Exécutif imérien avait convié son homologue tramelot à le rejoindre le mardi 21 juin dernier. Près d'une dizaine de points figuraient à l'ordre du jour, qui ont permis aux deux exécutifs d'échanger sur des préoccupations communes.

Il a ainsi été question de collaborations régionales et suprarégionales, de mobilité ou encore de toute une série de tâches communales. Le Conseil municipal de Saint-Imier en a profité pour remercier chaleureusement les autorités tramelotes de l'accueil réservé l'an passé aux baigneurs imériens orphelins de leur piscine. La disponibilité manifestée à cette occasion et l'excellent esprit de collaboration ont particulièrement été salués.

L'exploitation des patinoires couvertes a une nouvelle fois été au cœur des discussions. Les deux exécutifs se sont félicités de la convention qui lie la commune de Tramelan, propriétaire de la Zurich Arena, et Erguël Sports SA, propriétaire de la Clientis Arena. Reconduite tacitement pour les deux prochaines saisons (2022-2023 et 2023-2024), elle prévoit l'ouverture des installations respectives à tour de rôle, un an sur deux, dès le premier week-end de septembre.

Tramelan sera chargé de la mise à disposition avancée de la glace cette année. Saint-Imier prendra le relais en 2023. Cette solution permet d'offrir des heures de glace en fin de période estivale déjà, tout en préservant et respectant au maximum les ressources. (com)

Saint-Imier et Tramelan, le 29 juin 2022